Pièce 2

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE SERRES-ET-MONTGUYARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE ZONAGE

ECHELLE: 1/5000

LEGENDE: PLU

- Zone UA : Zone urbaine dense correspondant au centre bourg
- Zone UB : Zone urbaine correspondant à la périphérie du bourg
- Zone AU : Zone à urbaniser
- Zone AUL : Zone à urbaniser à usage de tourisme, loisirs
- Zone A : Zone agricole
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Np : Zone naturelle protégée

- ER n°1 : Emplacement réservé
- Elément de patrimoine paysager repéré au titre de l'article L123-1-7 Parc boisé de la parcelle ZB n°71a
- Bâtiments agricoles ayant un intérêt architectural et patrimonial repérés au titre de l'article L123-1-5
- Report de la zone inondable à partir de la pièce 7 du PPRI échelle 1/10 000ème

ATELIER D'ETUDES ABCD
Anne Briant
683 rue de la Dardenne 47300 VILLENEUVE SUR LOT
Tél. 05 53 70 89 09 – Fax 05 53 70 12 50
Email: anne.briant@geometre-expert.fr
Christophe Demeurs
71 Bd. Meyniel – 47200 Marmande
Tél. 05 53 64 63 58 – Fax 05 53 64 65 00
Email: christophe.demeurs@free.fr

Elaboration prescrite par délibération du Conseil Municipal le 04 mai 2009
ARRETE par délibération du Conseil Municipal le 21 janvier 2013
Mis à l'ENQUETE par arrêté du Maire du 27 août 2014 au 26 septembre 2014
APPROUVE par délibération du Conseil Municipal le 17 Juillet 2015